

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

AMENDEMENT

N° 500

présenté par

Mme Gipson, Mme Bureau-Bonnard, M. Cabaré, M. Batut, M. Fiévet, M. Bouyx et M. Trompille

ARTICLE 19

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.